

PROTOCOLE DE LANCEMENT ET D'ORGANISATION DES CE COMPLETE LE 16 JUILLET 2023

I – Le choix des thèmes des Conventions futures.

Il est choisi à la fin de la Convention précédente, alors que toutes les zones sont en présence, par les responsables de la Convention qui s'achève, à savoir sa Commission scientifique, l'équipe du CIG sortant qui a organisé la journée École et le responsable de la commission d'organisation.

Pour la Journée École qui précède les deux jours de la Convention consacrés à l'IF, les membres européens du CIG - en fonction les deux années qui précèdent la Convention - décident de son thème et de l'organisation de son programme. Le thème est choisi selon un calendrier ajusté à celui de l'IF soit au plus tard deux mois après. **Les titres des deux évènements sont annoncés conjointement.**

II – La désignation des instances responsables.

La première Convention a été décidée à l'initiative des trois représentants, France, Espagne, Italie. Ce principe peut être maintenu, sauf qu'à partir de 2021 **la zone plurilingue** sera invitée à en être co-organisatrice, via son Représentant.

La commission scientifique de chaque Convention :

elle comprend deux collègues de chaque zone. Le Représentant élu pour les deux ans précédents cette Convention¹, plus un autre collègue. Ce dernier est choisi par le Représentant, en concertation avec les Présidents des zones ou des Forums (un pour la France, 2 pour l'Espagne (F8 et FOE), 3 pour l'Italie (FPL, Praxis, FLAI), 6 pour la zone plurilingue). Là où la zone comprend plusieurs Forums ou groupement de Forums il faudra veiller à la permutation.

La commission désigne un secrétaire chargé de veiller aux échéances et initiatives nécessaires au fonctionnement de la Commission.

La commission d'organisation : elle est composée dans la zone qui accueille la Convention. Les deux membres de la commission scientifique de la zone et le président du Forum organisateur décident de son responsable qui, ensuite, compose son équipe en accord avec les 3 collègues qui l'ont choisi.

III– Agenda.

Les deux Commissions doivent être constituées et en état de marche deux mois et demi après la Convention précédente, soit début octobre de la même année.

L'annonce de la future Convention est alors diffusée sur les listes, avec toutes les informations qui **concernent les deux Journées de l'IF et celle de la Rencontre École.**

¹ Exemple Pour la Convention 2023, les Représentants élus pour 2021/2022 et ainsi de suite.